

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 352-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

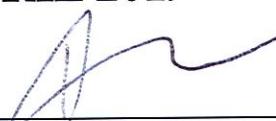
QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 8 avril 2019, a adopté le règlement n° 352-1,

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 352 SUR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 9 AVRIL 2019



Marie-Claude Guérin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

